

Projet de compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'Institut Thomas More du 28 juin 2023

La réunion se tient au château de Rixensart, rue de l'Eglise, 40, 1330 Rixensart, Belgique.

Le Président, Christian Boon Falleur, remercie Charles-Adrien de Mérode pour son accueil amical dans le si beau cadre de Rixensart.

Le Président, ouvre la séance à 17h, vérifie et constate que les convocations ont été valablement adressées, selon les termes de l'article 18 des statuts. La liste des présences est établie. Il rappelle qu'en vertu de la réforme des structures, approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009, l'Institut se compose de deux associations, l'une de droit français et l'autre de droit belge, ayant chacune les mêmes membres, les mêmes compositions d'Assemblée générale et de Conseil d'Administration. Nous tenons donc officiellement aujourd'hui deux assemblées, une pour chacune des associations, et une assemblée non statutaire qui présentera un rapport de gestion et des comptes consolidés de l'Institut.

Le Président nomme le bureau : Jean-Thomas Lesueur, secrétaire, Aymeric de Lamotte, scrutateur. Il procède à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2022

Le Président présente et commente le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2022 (*annexe 1*).

Le compte-rendu est approuvé.

2. Discussion et approbation du rapport d'activité 2022

Jean-Thomas Lesueur présente le rapport d'activité 2022 (*annexe 2*) et commente l'ensemble des activités réalisées, les retombées médias, les activités Internet et les activités marquantes de l'année. Les éléments à retenir sont les suivants :

- 38 publications dans l'année (15 notes et rapports, 2 livres, le Comparateur des programmes des candidats à l'élection présidentielle, en partenariat avec *Le Figaro* et 20 notes de veille) ;

- 2 livres de nos chercheurs : *Géopolitique de la Russie*, de Jean-Sylvestre Mongrenier (PUF, Que sais-je ?, 3^e édition) et *La Chine et ses démons* d'Emmanuel Dubois de Prisque (éditions Odile Jacob) ;
- 11 événements organisés (3 à Paris, 4 à Bruxelles et 4 visioconférences) ;
- 327 interventions médias (+15% par rapport à 2021, dû à la guerre d'Ukraine et l'élection présidentielle française) ;
- 36 vidéos produites
- 236 000 visiteurs uniques (+0,8% par rapport à 2021) et 421 000 pages vues sur notre site internet (+1,2% par rapport à 2021).

Le rapport d'activité 2022 est approuvé.

3. Discussion et approbation des comptes (bilan et résultats) et du rapport financier 2022

Comptes consolidés

Le Président présente et commente les comptes consolidés de l'Institut Thomas More pour l'exercice 2022 (*annexe 3*).

Les comptes consolidés pour l'exercice 2022 sont approuvés.

Comptes Institut Thomas More France

Le Président présente et commente les comptes de l'Institut Thomas More France pour l'exercice 2022 (*annexe 3F*).

Les comptes de l'Institut Thomas More France pour l'exercice 2022 sont approuvés.

Comptes Institut Thomas More asbl Belgique

Le Président présente et commente les comptes de l'Institut Thomas More asbl Belgique pour l'exercice 2022 (*annexe 3B*).

L'Assemblée générale se prononce pour la continuation de l'activité de l'Institut Thomas More asbl Belgique.

Les comptes de l'Institut Thomas More asbl Belgique pour l'exercice 2022 sont approuvés. Ils seront, selon la loi, déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles.

Rapport financier (comptes consolidés)

Le Président présente et commente le rapport financier 2022 (*annexe 4*).

Les revenus. Les revenus ont été de 393 198 euros en 2022 et présentent donc une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent (222 490 euros en 2021). Les cotisations et dons privés ont totalisé 78 405 euros (contre 30 233 euros en 2021), atteignant ainsi un niveau jamais atteint dans le passé. Mais ce sont surtout les dons pour financer des programmes particuliers à hauteur de 188 261 euros qui expliquent cette forte progression de nos revenus et sont le fruit des nouvelles activités de « Do Thank ». En revanche, les revenus de contrats d'études sont en nette diminution : 26 850 euros contre 169 400 euros l'année précédente.

Les dépenses. Les dépenses ont été de 380 140 euros et sont donc sensiblement plus élevées qu'en 2021 (245 543 euros). Les frais généraux et services divers, hors sous-traitance et dépenses externes d'organisation d'évènements, ont à peine augmenté malgré un niveau d'activités nettement plus élevé (52 281 euros contre 48 355 euros en 2021). L'augmentation des dépenses de sous-traitances et d'organisation d'évènements (171 563 euros contre 109 026 euros en 2021) se justifie du fait de la croissance des activités. Comme prévu, les charges de rémunérations ont été fortement augmentées par rapport à la période avant COVID (140 597 euros contre 95 734 euros en 2019) à la suite de l'engagement à Bruxelles d'un permanent à mi-temps fin 2021. Ce renfort a permis d'accroître sensiblement l'activité de l'Institut, en particulier en Belgique, et a eu pour conséquence la nette augmentation des dons et cotisations mentionnée ci-avant.

Le résultat. L'exercice se termine avec un résultat consolidé en boni de 13 058 euros contre un mali de 23 188 euros en 2021. Notre fonds social consolidé, après report de ce boni consolidé, s'élève au montant négatif de 340 027 euros, contre un montant négatif de 353 085 euros au 31 décembre 2021.

Christiane de Livonnière prend la parole afin de demander que la question des dettes de l'ITM vis-à-vis de Laffitte Conseil puisse trouver une solution dans les prochains mois. Le Président la remercie et indique qu'il va chercher par tous les moyens une solution à ce problème. Il propose d'en parler avec Christiane de Livonnière dans un avenir proche.

4. Discussion et approbation du budget 2023

Annexe 5

Jean-Thomas Lesueur présente et commente le budget prévisionnel 2023 (*annexe 5*). Comme le Président vient de l'évoquer, l'année 2022 a été encourageante sur le plan financier. Pour autant, la situation de l'ITM restant fragile, il propose un budget modeste et réaliste.

Le budget prévisionnel 2023 est approuvé.

5. Décharge aux administrateurs

Le Président prie les membres de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022.

La décharge aux administrateurs est approuvée.

6. Nomination statutaire : nomination d'un nouvel administrateur

Le Président présente et commente la proposition de nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Mlle Nadia Everard. Il informe l'Assemblée générale que, conformément à l'article 6 des statuts de l'ITM, le conseil d'administration a approuvé la nomination de Mlle Nadia Everard comme membre actif de l'Institut Thomas More lors de sa réunion du 5 juin 2023.

Conformément à l'article 15 des statuts de l'ITM, il propose maintenant à l'Assemblée générale de nommer Mlle Nadia Everard administrateur.

Aymeric de Lamotte, qui est à l'origine de cette proposition, présente Mlle Nadia Everard et les avantages que l'Institut Thomas More trouverait à l'accueillir dans son équipe (*annexe 6*). Jeune, architecte, présidente de La Table Ronde de l'Architecture, elle apporterait une expertise précieuse dans le cadre du développement des activités « do tank » l'Institut Thomas More et un regard et des idées renouvelés à son développement stratégique.

La nomination de Mlle Nadia Everard comme administrateur est approuvée. Le président félicite Mlle Nadia Everard, qui remercie l'Assemblée générale pour son accueil.

7. Discussion stratégique

Jean-Thomas Lesueur et Aymeric de Lamotte engagent la discussion stratégique en informant l'Assemblée générale que, conformément aux orientations présentées l'an passé et approuvées par le Conseil d'administration du 28 mars 2023, la transformation de l'Institut Thomas More a été engagée en vue d'ajouter à l'activité *think tank* traditionnelle une activité *do thank* et une activité de formation à l'engagement politique et civique (Ecole Thomas More).

Dans le cadre de l'activité *do tank*, Aymeric de Lamotte présente le Collectif Justitia qui souhaite organiser et professionnaliser le contentieux stratégique au service du bien commun et offrir une réponse juridique aux nouvelles intolérances. Il présente ses objectifs, son mode de fonctionnement et de financement. Il répond aux questions des membres de l'Assemblée générale.

Toujours dans le cadre de l'activité *do tank*, Jean-Thomas Lesueur présente le projet « Horta » envisagé en collaboration avec La Table ronde de l'architecture, animée par Nadia Everard et Noé Morin. Tous deux expliquent leur démarche et l'activité de La Table ronde de l'architecture. Le projet est de proposer le premier *do tank* dédié à la ville, à l'urbanisme et à l'architecture ayant pour ambition d'offrir aux élus locaux un accès à des outils et une information urbanistique et architecturale fouillée et indépendante afin d'éclairer au mieux leurs décisions. Jean-Thomas Lesueur répond aux questions des membres de l'Assemblée générale.

Charles Millon prend la parole pour présenter le projet de l'École Thomas More, qui se fixe pour objectif de former les cadres de demain. Partant du triple constat du besoin de former les responsables politiques et associatifs au bien commun, de développer l'amitié civique et politique et d'incarner nos idées sur le terrain, l'École Thomas More proposera à ses auditeurs des outils en vue de renforcer leurs convictions, de développer leur réseau et l'amitié politique et de les préparer aux techniques de mobilisation et d'organisation de l'action sur le

terrain. L'objectif concret est de recruter une première promotion de 25 ou 30 auditeurs pour un premier cycle de formation de six mois au premier semestre 2024. Charles Millon répond aux questions des membres de l'Assemblée générale.

Ce point n'appelle pas de vote.

8. Questions diverses

Pas de question.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance à 19h.